



Résiliation contrat de sport

Par **jeremy62**, le **20/05/2014** à **02:07**

Bonjour, alors voila actuellement sans emploi depuis 2 mois et sans argent (je ne suis plus retourné a la salle depuis ces 2 mois) et ayant que 22 ans et n'ayant le droit a aucune aides, j'aimerais savoir comment résilier un contrat de sport car j'ai était les voirs et il me dise que ces impossible de l'arrété car jai signer pour 12 mois.rnBien évidemment sans réfléchir j'ai été faire opposition a la banque, et aujourd'hui j'ai reçu un appel de leur comptable, en me disant qu'il fallait que je paye car si au bout de trois éssaye de prélèvement de paiment refusé il envoyer mon dossier a un huissier et qu'il entamerait une pocedure judiciaire.rnAlors si quelqu'un peut m'aider cela serait gentil.rnCordialement

Par **Lag0**, le **20/05/2014** à **07:40**

Bonjour,rnIl faut voir dans votre contrat s'il existe des possibilités de résiliation anticipée. Mais vu la réponse que vous avez eue, cela semble mal parti.

Par **jeremy62**, le **20/05/2014** à **19:39**

Bonjour sur le contrat il ya écrit:rn DURÉE / RÉSILIATIONrnLe présent contrat est conclu pour un durée indéterminée avec une période minimale de 3,6,12 mois.rnA l'issue de cette période, l'adherent à la faculté de résilier le contrat à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la réception d'une LRAR de résiliation.rnLors du préavis, les cotisations sont due et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion.rnEn aucun cas l'adhésion sera remboursée. rn(sa fera 3 mois que je suis inscrit le 26 mai)rnVoilà ce qu'il y a

écrit sur le contrat pouvez vous m'expliquer s'il vous plaît car je ne comprends pas.
Cordialement

Par **Lag0**, le **21/05/2014** à **07:52**

[citation]Le présent contrat est conclu pour un durée indéterminée avec une période minimale de 3,6,12 mois. [/citation]
C'est bien écrit comme cela ? 3 et 6 ne sont pas barrés ?
Dans ce cas, et en vertu du fait que le doute doit toujours être pris en faveur de l'acheteur, on peut considérer que votre engagement n'est que de 3 mois et non pas 12.

Par **jeremy62**, le **21/05/2014** à **12:04**

Oui c'est bien écrit comme sa et non le 3 et le 6 ne sont pas barré.
Dans ce cas je vais envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception et je vous tien au courant.
Merci